AR Prefecture

024-200040400-20230131-2023_05-DE
Reçu le 08/02/2023

2023/05 du 31/01/2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire
****

Le 31 janvier 2023, le conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de saint Paul Lizonne sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 24 janvier 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	49	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Bernard Saint Martin – Philippe Chotard – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuill – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier - Pierre Janaillac – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Thomas Bernard (Commune de Chapdeuil)
Titulaires absents	9	Lisa Boyer – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Joël Constant – Dominique Caillou – Pierre Guigné – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand
Procurations	5	Philippe Boismoreau à Yves Mahaud Joël Constant à Bruno Limerat Dominique Caillou à Nicolas Platon Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Denis Ferrand à Pierre Janaillac

AR Prefecture

024-200040400-20230131-2023_05-DE
Reçu le 08/02/2023

DELIBERATION N° 2023 /05 : (Code Nomenclature /7.10)
DATE : 31 janvier 2023
RAPPORTEUR : Jean-Marcel Beau
OBJET : Apurement du débet de la régie de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Suite à la suppression de la régie de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, il reste une erreur de 19.58 € à la charge du régisseur dans les écritures de la régie (erreur liée au vol de la caisse de la régie en 2020).

Le régisseur étant parti à la retraite la collectivité souhaite prendre à sa charge le débet pour un montant de 19.58 €.

La collectivité devra émettre un mandat au compte 6718 pour un montant de 19.58 €.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- Accepte que la CCPR prenne à sa charge le débet pour un montant de 19.58 € au compte 6718.

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 55
Votes contre :0
Abstentions :0

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet
Signé électroniquement le 07/02/2023 à 18:26
par Didier BAZINET

Le secrétaire de séance du 31 janvier 2023
Jean-Marcel Beau

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBERAC